



MG : STATIONNEMENT DANS LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Plan de stationnement pour les MG à Bruxelles*




- 🚗 **Un seul système de stationnement** pour les 19 communes de la Région de Bruxelles-Capitale
- 🚗 Gestion unique par l'Agence du Stationnement
- 🚗 **Nouveau plan de stationnement** : choix entre **deux cartes de dérogation pour les MG**

Prestataires de soins médicaux urgents

- Carte réservée aux titulaires d'un n° INAMI
- 200€/an
- Valable 2h
- Dans toutes les zones ainsi que dans la zone Kiss & Ride

Prestataires de soins médicaux à domicile

- Carte accessible aux titulaires d'un n° INAMI et qui sont liés à des organisations reconnues par la COCOF, la COCOM ou la VGC ou agréés par une fédération professionnelle de prestataires de soins telle que la FAMGB
- 75€/an
- Valable 2h
- Zones limitées

La carte de prestataires de soins médicaux urgents à domicile	200€/an	Accès à toutes les zones + zone Kiss & Ride  
La carte de prestataires de soins médicaux à domicile	75€/an	Accès aux zones bleues, vertes et grises 

Où trouver la carte de stationnement ?

Toutes demandes/informations peuvent se faire par mail, fax, courrier ou en leur bureau et leurs antennes [Cliquez ici pour découvrir les antennes](#)

Rue de l'Hôpital, 31
1000 Bruxelles

Numéro vert : 0800 3 5678
Fax: 02 563 39 99
info@parking.brussels
<http://parking.brussels>

**Arrêté du 27 octobre 2016 du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 18 juillet 2013 relatif aux zones de stationnement réglementées et aux cartes de dérogation*



MG : STATIONNEMENT DANS LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Où placer la carte de stationnement ?

Le médecin généraliste devra afficher clairement sur la face interne du pare-brise la carte de stationnement, la mention « en cours d'intervention » ainsi que le disque de stationnement indiquant l'heure d'arrivée. Les cartes sont fournies par l'Agence du Stationnement.

Carte de dérogation pour les prestataires de soins médicaux urgents à domicile



« EN COURS D'INTERVENTION »
« INTERVENTIE BEZIG »

Carte de dérogation pour les prestataires de soins médicaux à domicile



« EN COURS D'INTERVENTION »
« INTERVENTIE BEZIG »

Quelle garantie ?

En cas de souci avec la carte de stationnement (exemple : une redevance injustifiée, ...), le service clientèle de l'Agence du Stationnement garantit et prendra en charge le problème sur demande du prestataire.

Les stewards (agents verbalisateurs) ne traitent ni les plaintes ni les annulations de redevances.

Le formulaire

Demande de carte de dérogation « soins médicaux urgents et à domicile » [Cliquez ici](#)

BON A SAVOIR : Le MG affilié à la FAMGB, en ordre de cotisation ou d'identification pour les assistants, et qui opte pour la carte « Prestataires de soins médicaux à domicile » peut demander une attestation à la FAMGB via famgb@famgb.be